

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 2 avril 2014, a adopté les ordonnances suivantes en vertu de l'article 3 du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010) et de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) :

Ordonnance pour ajouter l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à la liste des arrondissements indiqués à l'annexe A (1)

L'objet de cette ordonnance consiste en l'ajout de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'annexe A du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010)

Ordonnance émise dans le cadre de la journée des musées montréalais – Accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan (1)

L'objet de cette ordonnance est de permettre l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan le dimanche, 25 mai 2014.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 11 avril 2014

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon

Le Devoir

Date de la parution : 11 avril 2014

Date de la demande : 9 avril 2014